

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00253

Numéro SIREN : 384 259 370

Nom ou dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 11992

Greffes du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/11992

Déposant :

Nom/dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Forme juridique :

N° SIREN : 384 259 370

N° gestion : 1992 B 00253



Signature

Comptes certifiés conformes par le gérant :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise :		A. AXEL IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		1 Avenue de la Libération 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 8 4 2 5 9 3 7 0 0 0 0 6 0					
		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 888	AG	6 888		15 000
	Fonds commercial (I)	AH	424 887	AI			424 887
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	90 619	AU	35 385		55 234
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	229	BI			229	
TOTAL (II)		BJ	537 623	BK	42 273		495 349
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	165	BW			165
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	79 265	BY			79 265
	Autres créances (3)	BZ	24 059	CA			24 059
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	718 814	CG			718 814	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	70	CI			70	
TOTAL (III)		CJ	822 373	CK			822 373
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 359 996	1A	42 273		1 317 722

Certifié conforme
pour le gérant

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



pour le gérant

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38 112...)	DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	55 866	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 835	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)		DL	154 624
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (III)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	258 453	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	182 594	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	43 815	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 647	
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 530	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	533 060		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 163 098	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 317 722	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont : - Réserve spéciale de réévaluation (1959) - Écart de réévaluation libre - Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	946 893		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature/initials

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	712 364	FH		FI	712 364
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	712 364	FK		FL	712 364	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	23	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	713 387
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	257 124
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 777
	Salaires et traitements *						FY	269 508
	Charges sociales (10)						FZ	74 502
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	11 400
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	17 786
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	635 096
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	78 291	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 879
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	6 879
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 222
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	5 222
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 657	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	79 948	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préliminaire.



Handwritten signature/initials

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 011		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7)			HH	1 011		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 011)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	22 102		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	720 266		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	663 431		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	56 835		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	17 778	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A5	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
scritie d actif				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				1 011			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat prépartiel.



Handwritten signature/initials

A AXEL IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée au capital de 38 112 euros
Siège social : 1, Avenue de la Libération
33700 MERIGNAC
384 259 370 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 56 834,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 834,87 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	13 165,13 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	70 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 28,00 euros par part	70 000,00 euros

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2020.

MD

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

50 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

20 000,00 euros, soit 8,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

40 000,00 euros, soit 16,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance